



Commune de Cartigny

Séance du Conseil municipal du 12 octobre 2015 PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	J. Loeffel, Président P.-Y. Christen, C. Curchod, Y. Cogne, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, S. Moget, P.-A. Pignat, G.Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire I. Walthert, adjointe S.Lörtscher, secrétaire
Excusé-e-s :	D. Perron, N.Pontinelli, J.-M. Schornoz D. Bolle de Paoli, adjointe
Procès-verbal :	S. Meylan

Le Président ouvre la séance en excusant l'absence de MM. Perron, Pontinelli, Schornoz et de Mme Bolle de Paoli.

M. George demande que le point 5 de l'ordre du jour soit traité avant le point 4 relatif à la présentation du budget 2016. En effet, deux rapports de commission ont un lien direct avec le budget. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015

Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015

Le procès-verbal du 14 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.
--

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Pas de communication

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Communications de Mme Zäch

Mme Zäch distribue un document concernant les routes et en donne lecture. Elle présente ainsi l'avancée des projets en vue de la préparation du budget 2016.

Résumé

Lors du conseil municipal de septembre 2015, la commission des routes avait demandé dans son rapport, de prendre en charge la moitié des frais d'étude sur le compte routes 2015 afin de

commencer rapidement une première étude sur la modération du trafic avec les bureaux Urbaplan et CERA. L'idée était de mettre au budget 2016, la deuxième moitié des frais de ladite étude.

Dans un souci d'urgence en vue du budget 2016, nous avons à nouveau reçu les deux bureaux avec M. Prinz notre technicien. Nous avons réexaminé tous les documents concernant l'étude ainsi que les plans des réalisations faites par Trafitec entre 2003 et 2008. Nous avons fait un point de situation de toutes les mesures déjà mises en place sur notre réseau routier. Suite à ce rendez-vous, une nouvelle offre plus ciblée nous sera transmise par les deux bureaux.

Conclusion, il est indispensable que des mesures de ralentissement soient étudiées et mises en place.

Il serait très intéressant de travailler avec ces deux bureaux qui fonctionnent régulièrement en étroite collaboration. Cela permettrait d'appréhender ensemble, dès l'élaboration des concepts de modération et d'aménagement, les questions relatives à la mise en œuvre, à la présence des services en sous-sols et à l'évaluation des coûts.

La commune devra chiffrer et établir la mise en œuvre du PGEE. Pour faire cette étude, le bureau CERA a été mandaté. Les frais concernant cette étude PGEE seront ensuite remboursés par le canton et les frais relatifs aux appels d'offres (en 2017) ainsi qu'aux travaux de séparatifs proprement dits seront aussi financés par le canton. Cela permettrait de travailler sur les deux thèmes et d'éviter ainsi des doublons lors des travaux.

Une deuxième offre nous a donc été faite par les bureaux Urbaplan et CERA. Elle consistera, dans un premier temps, à faire un rapide bilan des aménagements actuels. Dans un deuxième temps, Urbaplan et CERA développeront des mesures de modération sous formes de plans, d'esquisses par secteur comme nous l'avions fait avec Trafitec.

Par la suite les mesures proposées feront l'objet d'avant-projets détaillés.

La première offre était de Frs. 48'600.- TTC, la nouvelle offre est de Frs. 43'848.- TTC.

Comme discuté en séance de la commission des finances lors de la préparation du budget, il a été proposé que la moitié de la somme soit prise sur le budget 2015 et la deuxième moitié mise au budget 2016.

Discussion

M. Cogne demande si le CM doit se mettre d'accord sur un dépassement de budget de CHF 20'000.- environ ou prendre acte d'une dépense qui n'était pas prévue au budget.

Mme Zäch rappelle que la première partie sera prise dans le compte de fonctionnement des routes 2015.

M. George rappelle la proposition de financement du canton au sujet des études PGEE et demande s'il y a bien une confirmation écrite concernant ces travaux.

Mme Zäch confirme que la commune est en possession des documents validés par l'Etat. Elle devra avancer les fonds dans l'attente du remboursement intégral par le Canton.

Le Président demande au CM de se prononcer sur la proposition de Mme Zäch pour faire cette étude, comme décrite et chiffrée dans le rapport.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Pas de communications de Mmes Walthert et Bolle de Paoli.

4. Rapport des commissions

M. George présente le rapport de la commission sociale au sujet de l'aide au développement, envisagée suite au tremblement de terre au Népal.

Rapport des affaires sociales du 10 octobre 2015

1) Hôpital Pasang Lhamu à Lukla, association Nicole Niquille

Le tremblement de terre du 25 avril 2015 et sa forte réplique du 12 mai 2015 ont détruit aux deux tiers l'hôpital de Lukla. Une première phase de reconstruction provisoire a été effectuée. Une reconstruction définitive, aux normes antisismiques, est prévue dès octobre 2015, après les moussons. Le coût des travaux est estimé entre CHF 750'000.- et 1'000'000.- .

Cet hôpital a été inauguré en octobre 2005. Il accueille environ trente patients par jour. Il est situé à 2850 mètres d'altitude, au nord du Népal, à l'embouchure de la vallée Solukhumbu qu'empruntent toutes les expéditions voulant gravir le « toit du monde ». Dans ses missions, on note des activités de médecine générale, d'orthopédie, d'obstétrique et d'ophtalmologie, ainsi que des soins dentaires et des campagnes de vaccination au profit de la population de la région.

La responsabilité médicale et administrative est en mains népalaises, sous la surveillance de la Fondation Nicole Niquille en Suisse. Cette dernière a l'entière responsabilité financière et technique.

Pasang Lhamu - cette mère de 3 enfants a été la première femme népalaise à avoir gravi le sommet de l'Everest. Elle est devenue une icône nationale et a eu droit, à titre posthume à un timbre postal à son effigie.

Nicole Niquille - première femme guide en Suisse à 30 ans. A effectué une quinzaine d'expéditions au Népal et une tentative d'escalader l'Everest. A 38 ans, elle est victime d'un accident qui la laisse paraplégique. Avec son mari Marco, elle décide de venir en aide à cette région défavorisée du nord du Népal et décide de la construction de cet hôpital.

La commission propose d'allouer CHF 25'000.- à ce projet.

2) SOS NEPAL. ASSOCIATION EUREKA

Demande de don pour la reconstruction de deux maisons dans un village à 2100 mètres d'altitude, au nord du Népal, proche de la frontière tibétaine. Ce village a été détruit par le tremblement de terre du 25 avril 2015.

Cette demande de don émane de Madame Rita Humbert de Satigny.

La commission propose d'allouer CHF 5'000.- à ce projet.

M. George informe que la première phase de reconstruction était urgente, car les deux tiers des bâtiments ont été détruits. Le budget général pour reconstruire l'hôpital est de 1 million et le don de

la commune servira à alimenter cette enveloppe financière. Cette association regroupe des membres importants, ce qui valide son sérieux.

M. George informe qu'il a eu une discussion au sein de la commission au sujet des sommes cumulées de CHF 30'000.- prévues pour les suites du tremblement de terre au Népal. Il demande en outre si la commission des finances a inscrit ces sommes au budget 2016. La commune pourrait attendre le début de l'année 2016 pour prendre une décision à ce propos sur le budget en cours.

Mme Dubouloz confirme qu'il s'agit en effet d'une aide exceptionnelle d'urgence et qu'elle a été prévue comme un dépassement au budget 2015. Elle souligne qu'il s'agit d'une somme d'argent importante : à situation exceptionnelle, don exceptionnel, comme la commune l'a fait pour Haïti.

La commission sociale (Mme Dubouloz et M. George seuls présents) propose d'allouer cette somme.

M. George rappelle que 0,7% des budgets communaux doivent être destinés à des causes humanitaires ou de développement. Il a pris contact avec Nicole Niquille et l'a encouragée à donner un retour de leurs actions sur leur site Internet.

Concernant le second projet, Mme Walthert précise que plusieurs familles de Satigny facilitent les échanges avec les populations népalaises et sont touchées par cette catastrophe. Elle trouve tout à fait logique de faire ce geste cette année encore.

Le Président confirme que Mme Bolle de Paoli avait envisagé de prendre cette somme sur le budget 2015.

M. Cogne propose que le Conseil municipal se prononce sur l'inscription de ce budget exceptionnel sur 2015. Ensuite la commission des finances et la comptabilité de la mairie discuteront pour savoir sur quelle ligne budgétaire il sera préférable de l'inscrire. Il est d'avis de faire un " dépassement" de CHF 30'000.- sur le compte d'exploitation 2015.

Le Président demande au CM de se prononcer sur cette proposition.

Cette proposition est acceptée par 8 pour et 1 abstention.
--

Mme Dubouloz présente le rapport de la commission sociale concernant divers thèmes et rappelle les deux modifications faites précédemment : "au budget 2016" a été remplacé par "au budget 2015".

Le coup de cœur, déjà mis au budget, sera alloué au mois de novembre à l'association Stop Suicide.

Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires du 17 septembre 2015

Garderie des Cartiminois :

Les Cartiminois nous ont présentés une demande de budget inchangée pour l'année 2016. Il s'agit pour rappel de la somme de Frs 22'000.- Toutefois, les membres du comité ont émis le désir de pouvoir faire évoluer leurs prestations en proposant diverses pistes de travail et réflexion pour un coût financier supplémentaire de Frs 5'000.- Nous sommes intéressés à rencontrer ce comité et agendons une séance afin qu'ils puissent venir nous faire part de leurs projets.

Nous leur proposerons à notre tour, qu'ils établissent un budget sur l'année scolaire et non plus sur l'année civile comme c'est le cas actuellement.

Propositions :

Aide au développement : (projets détaillés dans le rapport de M. François George)

Après discussion et analyse de deux propositions d'aide au Népal, la commission sociale propose d'allouer la somme de Frs 30'000.- au poste de l'aide au développement répartie comme suit :

- Frs 25'000.- pour l'aide à la reconstruction de l'hôpital de Lukla (fondation Nicole Niquille)

- Frs 5'000.- pour l'aide à la reconstruction de maisons dans un village népalais.

Energie solidaire :

La commission s'est montrée enthousiaste au sujet de la proposition « Terragir » présentée par Mme Bolle de Paoli et nous avons donné notre accord de principe pour aller plus en avant dans ce projet.

Nous proposons donc d'allouer la somme de Frs 7'500.- encore cette année pour que les enfants de l'école de Cartigny puissent bénéficier de ce projet.

Coup de cœur 2015 :

Nous recevrons la coordinatrice de l'association STOP SUIcIDE lors de notre prochaine séance du mois de novembre.

Escalade des aînés :

Nous vous proposons deux dates pour cette manifestation : le dimanche 6 décembre et le samedi 12 décembre. La commission a décidé de redemander à Laurence Cogne pour la préparation du plat chaud et l'intendance de cette manifestation.

Mme Dubouloz parle du projet de Terragir. Il s'agit d'actions auprès des écoles afin de réaliser des économies d'énergies par de petits gestes. Les économies seront calculées et la somme équivalente sera attribuée à des projets menés par cette association en dehors des frontières.

Pour rappel, une somme a été attribuée au budget 2015 pour un projet « danse » à l'école de Cartigny. Toutefois, ce projet n'a pas abouti, il est donc proposé d'utiliser cette somme pour ce projet Terragir, toujours en lien avec les enfants de l'école.

M. Cogne résume que cette association propose des ateliers dans les écoles communales qui réalisent des économies d'énergie dans les bâtiments. La somme accordée par la commune paie directement l'organisation de ces ateliers. Mme Zach ajoute qu'il est aussi prévu de faire un lien avec notre chauffage à bois.

M. Pignat demande quels projets sont véritablement inscrits au budget.

Mme Dubouloz résume les postes :

- Energie solidaire – la somme non dépensée au projet « danse » sera destinée à ce projet Terragir concernant les enfants de l'école. Il s'agit de changer l'attribution de cette somme.
- Le coup de cœur sera alloué en novembre et est déjà inscrit au budget.
- Les projets d'aide au développement pour le Népal sont considérés comme dépenses supplémentaires.

Mme Dubouloz parle des différentes dates prévues pour le repas des aînés de l'escalade.

L'année passée l'escalade des enfants a eu lieu le vendredi soir et le repas des aînés le lendemain à midi.

Cette succession d'événements a posé des problèmes de rangement vu le temps restreint entre les deux fêtes.

Pour cette année, la salle étant déjà occupée le 6 décembre pour une autre manifestation, il s'agit de choisir soit le samedi 12 soit le dimanche 13 décembre. Il est proposé d'organiser la fête des aînés le dimanche.

M. Cogne aurait préféré un autre jour, car les personnes ne sont pas forcément disponibles le dimanche, alors que le temps pour démonter et ranger n'est pas si énorme.

Mme Dubouloz souligne que cela demande un temps considérable pour le nettoyage, notamment des sous-sols. Les personnes disponibles et dynamiques restent motivées, mais ont demandé expressément de séparer les deux événements.

Mme Zach pense qu'il serait préférable, pour l'année prochaine, d'organiser ces événements sur deux weekends.

Le Président conclut que la date retenue pour la fête de l'Escalade des aînés est le **13 décembre 2015**.

M. George présente le rapport de la commission des bâtiments.

Rapport de la commission des bâtiments, concernant l'état des bâtiments communaux et leur évaluation, du 4 octobre 2015.

Lors de cette séance, Monsieur Pierre-Alain PRINZ, technicien communal, nous a présenté la liste des travaux d'entretien « courant » des différents bâtiments communaux. Faisant suite à la décision de Conseil municipal du 13.10.2014 (mise au budget de CHF 50'000.- pour faire le « bilan » des bâtiments communaux), la Commune de Cartigny a mandaté l'entreprise Energy Management qui a réalisé l'assainissement de toutes nos fenêtres ainsi que de la topologie de comptage de tous les bâtiments. Nous allons recevoir un devis pour l'ensemble de nos fenêtres à changer ainsi qu'une offre pour le suivi énergétique de tous nos bâtiments avec leurs IDC.

La Commune de Cartigny a aussi mandaté le bureau BARU SA, qui avait été contacté par J-M Schornoz en 2014. Cette entreprise va établir un diagnostic global de quatre de nos bâtiments (Café de Cartigny et ses 2 logements au 34 rue du Trabli, immeuble au 12 Trois Fontaines, la Poste et Tea-room ainsi que trois logements au 26 rue Pré-de-la-Reine, l'ancienne école au 24 rue Pré-de-la-Reine) en vue de planifier les travaux d'entretien et leurs coûts pour ces prochaines années.

La commission propose d'inscrire au budget 2016 la somme nécessaire à la poursuite de la réalisation de ces études. Le montant nécessaire sera annoncé à la Commission des finances du 8 octobre 2015.

M. Loeffel confirme que la commission des finances a reçu ces budgets.

Mme Walthert informe qu'il s'agira certainement d'une somme inférieure aux CHF 50'000.- prévus et que la commune est en attente des devis.

M. George informe que la commission des bâtiments propose de continuer dans cette voie d'analyse des bâtiments communaux. Il s'agit d'une continuité sur plusieurs années pour réaliser des diagnostics importants.

Le Président propose que le CM se prononce sur la somme nécessaire à la poursuite de la réalisation de ces études en 2016.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Présentation du budget 2016 - Rapport de la commission des finances

Avant de donner lecture du rapport de la commission des finances, M. Loeffel, président, cède la présidence à la vice-présidente, Mme Dubouloz.

Rapport de la commission des finances du 8 octobre 2015 – extrait.

Avant d'analyser de manière complète certains postes du budget pour l'année 2016, il est utile de faire préalablement quelques remarques.

La valeur du centime indiquée par l'Administration fiscale cantonale pour 2016 est de Frs 55'335.-. Pour 2015, cette valeur était de Frs 55'236.-. Cela représente une augmentation minimale de l'ordre de 0,18% de nos recettes fiscales.

Le budget qui vous est présenté prévoit un solde bénéficiaire de Frs 143.-. Le budget est équilibré sans avoir eu recours à la provision pour différence d'évaluation. Les recettes fiscales correspondent aux données obtenues de l'Administration fiscale cantonale.

Résumé du budget :

Ce budget prévoit des recettes de Frs 3'108'728.- (Frs 3'141'096.- en 2015) et des dépenses de Frs 3'108'585.- (Frs 3'134'956.- en 2015), soit un bénéfice de recettes de Frs 143.- (Frs 6'140.- d'excédent de recette en 2015). Pour rappel, les recettes sont calculées sur la base d'un centime inchangé à 43.

Suite à ce rapport, quelques questions sont posées par les CM :

Bâtiments - M. Hess confirme que les CHF 50'000.- ne devraient pas être utilisés en globalité.

Goulottes - Mme Zäch rappelle qu'il s'agit de la déchetterie communale. La commune a choisi de remplacer toutes les goulottes vu l'état de ces dernières.

Cimetière - Mme Zäch informe que la commune fera numériser les tombes du cimetière afin de disposer d'un plan informatique.

Projet réseau agro-environnemental de la Champagne - Mme Zäch explique le projet dont le but est la promotion et la protection de la biodiversité de notre patrimoine. Font partie de ce projet l'association des agriculteurs du RAE Champagne, la DGNP ainsi que les sept communes de la Champagne. Chaque commune participe à hauteur de Fr. 8'940.-. Cette somme sera payée en une fois en 2015 pour l'ensemble du projet sur 8 ans.

M. George demande de supprimer la phrase des provisions dans la conclusion du rapport de commission. Cette proposition est acceptée.

M. Vouillamoz informe que les radios polycom (radios sécurisées) répondent à une obligation légale dès 2017. Il s'agit d'une sécurité supplémentaire pour les équipes, mais l'achat peut être prévu en

plus petit nombre (une première radio pour faire le lien avec le SIS et la police suffirait). Le monopole de vente tombera prochainement ce qui entrainera une baisse des prix.

Mme Gisler souligne qu'il s'agit de 14 radios polycom dont la dépense sera répartie sur deux années comptables.

M. Hess rappelle que cela fait partie du budget des sapeurs-pompiers, la demande se fait selon la prescription légale.

La vice-présidente conclut que le CM décide de retirer ce poste du budget 2016. Il s'agit non pas d'agir contre les recommandations du capitaine des pompiers, mais plutôt d'une réserve sur les prix, le nombre et la qualité de produits qui seront étudiés ultérieurement.

Mme Zäch rappelle que les coupes de haies sont sous-traitées à des prestataires. La commune envisage de faire exécuter ces travaux de maintenance par l'employé communal. En effet, elle rappelle que du matériel a été mis au budget pour la réalisation de ces travaux.

Mme Zäch confirme que la balayeuse est partagée avec la commune de Chancy et qu'elle présente de sérieux signes de faiblesse. Chancy n'a pas prévu de dépense en 2016 pour l'acquisition d'une nouvelle machine. Il faudra dès lors réfléchir à une solution durant l'année prochaine pour 2017.

Concernant le matériel pour la signalétique, Mme Zäch précise qu'il s'agit de panneaux plus pratiques et conformes pour annoncer les interdictions temporaires de stationnement sur les places de parking de la salle communale et de la mairie.

Mme Zäch informe que les 20 pupitres de l'école sont obsolètes et impossibles à réparer. Ils seront donc remplacés.

Le budget sera voté lors de la séance du CM du 16 novembre 2015.

6. Propositions et questions

Mme Zäch résume l'organisation du repas de l'escalade des aînés pour les nouveaux conseillers municipaux. Chaque CM et l'exécutif sont invités à préparer une entrée et un dessert pour huit personnes. Ils s'occupent également de la mise en place ainsi que du service. Le plat principal sera confectionné par un traiteur local de Cartigny.

Fin de la séance à 22h30

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....